



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DÉCEMBRE 2019**

N° DEL 2019.12.18/184

Thème : PATRIMOINE 1

**Objet : Gourmands
d'histoire(s) -
Partenariat entre la
Chambre de commerce
et d'industrie des
Hautes-Alpes, l'Office
du tourisme
intercommunal de de
Serre Chevalier Vallée
Briançon et la Ville de
Briançon.**

Convocation :

Date : 12/12/2019

Affichage : 12/12/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le **mercredi 18 décembre 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

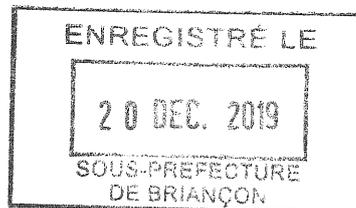
Étaient représentés :

AIGUIER Yvon donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed ;

Absents excusés :

BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL



Rapporteur : BRUNET Pascale

Depuis 1990, la ville de Briançon bénéficie du label Ville d'art et d'histoire, dont les objectifs sont les suivants :

- Offrir au public touristique des visites de qualité encadré par un personnel qualifié ;
- Initier le public jeune à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale ;
- Sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère.

Depuis juillet 2008, la Ville, membre du Réseau des Sites Majeurs de Vauban, est inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial au titre de ses fortifications de Vauban.

Afin de répondre à la problématique de valorisation de ce patrimoine, la ville de Briançon, via le patrimoine, l'Office du tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, outil de promotion de la destination et la CCI des Hautes-Alpes souhaitent signer une convention commune pour l'organisation des visites & ateliers de cuisine "Gourmands d'histoire(s)" ; les partenaires désirant pérenniser une action commune en direction des familles et participer ainsi au développement culturel, à l'animation et au rayonnement de la destination.

Après six éditions, 6 nouvelles visites & ateliers de cuisine pourront être programmés pour la saison d'hiver 2019/2020 dans le cadre des activités de Briançon, Ville d'art et d'histoire : les mardis 11, 18, 25 février et 3 mars 2020 et les vendredis 21 et 28 février 2020, à 15h30 avec le budget prévisionnel suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Communication impression des affiches	60,00 €	DRAC PACA	1 700,00 €
Prestation animateur OT	491,00 €	CD05	500,00 €
		Office de tourisme	491,00 €
Prestation guide-conférencier ville de Briançon.	789,00 €	Recettes propres	1 300,00 €
Prestation atelier de cuisine (CRET)	3 267,00 €	Ville	616,00 €
Total en euros	4 607,00 €	Total en euros	4 607,00 €

Les tarifs appliqués seront ceux adoptés par le conseil municipal par délibération n° DEL 2019.05.15/071 à savoir : plein tarif : 14,50 €, tarif réduit 12,50 € (jusqu'à 16 ans), gratuit pour moins de 6 ans.

Une convention de partenariat est présentée en annexe, définissant les conditions de chaque partenaire.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les dispositions de la convention de partenariat ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PATRIMOINE 1 DEL 2019.12.18/184

PUBLIÉ LE **19 DEC. 2019**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur général des services,
Éric DUBOIS



Blank lined area for text entry.





CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
PATRIMOINE 1 N° DEL 2019.12.18/184

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,
Établissement consulaire public,
Domicilié 16 Rue Carnot, 05000 Gap,
Représenté par son Président, Monsieur Éric Gorde

Ci-après désigné « CCI des Hautes-Alpes »



D'UNE PART,

ET

La Ville de Briançon,
Domiciliée à l'Hôtel de Ville, immeuble Cordeliers, 1, rue Aspirant Jan, 05100 Briançon,
Représentée par son Maire, Monsieur Gérard Fromm
Agissant en vertu de la délibération N°DEL 2019.12.18/184 du 18 décembre 2019.

Ci-après désignée « Ville de Briançon »,

D'UNE PART,

ET

L'Office de Tourisme intercommunal de Serre Chevalier-Briançon,
Établissement public industriel et commercial,
Domicilié au Centre Commercial de Prélong, 1 Route de Prélong, 05240 La-Salle-les-Alpes
Représentée par son Directeur Monsieur Gilles Vanheule

Ci-après désignée « Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon »,

D'AUTRE PART,

Ci-après désignés séparément « la partie » et ensemble « les parties ».

PRÉAMBULE

Le projet « Gourmands d'histoire(s) » initié en janvier 2014 par le service du Patrimoine de la Ville de Briançon, découle de la nécessité de développer régulièrement de nouveaux thèmes de visites-découvertes et repose sur l'idée de proposer des actions originales pour un public familial à la recherche d'activités partagées et de diversifier le programme hivernal de la destination.

La visite-atelier « Gourmands d'histoire(s) » basée sur l'échange et l'interactivité permet, dans une ambiance conviviale, de sensibiliser les visiteurs (touristes et résidents) au patrimoine matériel et immatériel de la ville à travers une visite-découverte de Briançon et un atelier de cuisine et de promouvoir l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique) et la démarche de développement durable.

Le projet a été soutenu chaque année depuis 2014 par les partenaires financiers de la Ville : par la DRAC PACA au titre des crédits « Ville d'art et d'histoire » et par le Conseil départemental des Hautes-Alpes au titre des Crédits « Vauban ».

Cette prestation a été mise en place grâce à l'expertise et à la collaboration des « parties » ci-après : Le service du Patrimoine de Briançon, Ville d'art et d'histoire, est chargé de la conservation et de la valorisation du patrimoine communal. Il a notamment pour mission la mise en œuvre d'actions destinées à l'ensemble des publics.

L'Office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, outil de promotion de la destination est un "établissement public industriel et commercial" (EPIC). Créé en 1983, l'office de tourisme intercommunal de Serre Chevalier est l'outil et le satellite, en matière de tourisme, des collectivités territoriales de Monêtier-les-Bains, La Salle-les-Alpes, Saint-Chaffrey et Briançon.

La CCI des Hautes-Alpes est un établissement public de l'État. Elle est administrée par des dirigeants d'entreprises élus par leurs pairs et assure une mission de représentation des intérêts du commerce, de l'industrie et des services auprès des pouvoirs publics.

Le CRET, centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes, spécialisé dans les formations des métiers de la montagne et de l'hôtellerie-restauration, est le partenaire des entreprises dans le domaine de la formation professionnelle continue avec des formations en langues, informatique, comptabilité, vente, management et hôtellerie-restauration.

Considérant la volonté commune des parties nommées ci-dessus de :

- Participer au rayonnement culturel de la ville de Briançon,
- Mettre en place un rendez-vous phare contribuant à promouvoir les actions mises en place par la Ville de Briançon via son service du Patrimoine, office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon et le CRET, Centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes,
- Offrir une prestation familiale et originale dans le cadre des animations proposées par la destination,
- Diversifier les activités hivernales,
- Sensibiliser le public au patrimoine du quotidien et à l'histoire de la ville,
- Valoriser les savoir-faire, les ressources et les productions locales.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités du partenariat relatif à la pérennisation de l'action « Gourmands d'histoire(s) » pour 2020.

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS DU PROJET

Les orientations pour la septième édition de Gourmands d'histoire(s) reprennent les orientations

prises en place lors des trois premières éditions. Seuls la thématique abordée et le jour des visites & ateliers de cuisine ont été modifiés.

Six dates ont été retenues, pendant les vacances scolaires d'hiver 2020 soit : les mardis 11, 18, 25 février et 3 mars 2020 et les vendredis 21 et 28 février 2020, à 15h30.

Les six visites-ateliers se dérouleront selon l'organisation suivante :

Inscriptions et départ de la visite au service du Patrimoine, porte de Pignerol. Le nombre de participants sera limité à 30 personnes.

La visite-atelier d'une durée de 3h00 maximum, débute par une visite découverte insolite dans la ville haute. Elle sera suivie de l'atelier de cuisine dans les cuisines et restaurant du CRET animé par Monsieur Laurent Berruyer.

Monsieur Yves Régnier, animateur de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon sera présent aux côtés du guide-conférencier pendant toute la durée de la visite. Il apportera une dimension ludique à celle-ci permettant l'adhésion de tous, la création d'une ambiance conviviale et la mise en valeur des préparations culinaires.

ARTICLE 3 : COMMUNICATION - PROMOTION

Le visuel créé en 2014 pour assurer la communication de l'animation sera conservé et mis à jour.

La communication sera également assurée à travers les écrans d'accueil du centre de formation et le site internet du centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes.

Le financement de la réimpression des éléments de communication sera assuré par le service du Patrimoine. Des affiches seront tirées en 50 exemplaires.

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon aura en charge la promotion de l'animation sur ses différents supports print et web et la distribution des affiches.

ARTICLE 4 : BUDGET PREVISIONNEL

DÉPENSES		RECETTES	
Communication impression des affiches	60,00 €	DRAC PACA	1 700,00 €
Prestation animateur OT	491,00 €	CD05	500,00 €
		Office de tourisme	491,00 €
Prestation guide-conférencier ville de Briançon.	789,00 €	Recettes propres	1 300,00 €
Prestation atelier de cuisine (CRET)	3 267,00 €	Ville	616,00 €
Total en euros	4 607 €	Total en euros	4 607,00 €

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Chaque partie s'engage à mentionner dans toutes ses publications et manifestations relevant de la présente convention le soutien et la participation de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon, de la Ville de Briançon, du centre de formation de la CCI des Hautes-Alpes.

ARTICLE 6 : MODALITE DE PARTICIPATION DES PARTIES

L'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon et le service du Patrimoine participent à l'animation sur ses ressources propres en prenant en charge une partie des dépenses liées à la réalisation de l'animation.

Le CRET facture au service du patrimoine la mise à disposition de personne, d'espace, de matériel et de fournitures dans le cadre du temps de préparation et d'animations des prestations.

Le service du Patrimoine s'engage à régler par virement bancaire à échéance et en une seule fois la facture émise par le CRET.

ARTICLE 7 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNE, D'ESPACE, DE MATERIEL ET DE FOURNITURES PAR LE CRET

La prestation du CRET comprend :

- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'atelier de cuisine,
- la mise à disposition d'un lieu aménagé (lumineux, décoré, équipé de sanitaires et chauffé) pour les ateliers avec des points d'eau pour les préparations alimentaires et le lavage des mains, un réfrigérateur, des moyens de cuisson, des tables et des chaises,
- la mise en place de la salle, l'installation de l'atelier, la répartition des matériels et matières premières en fonction du nombre de participants inscrits, le nettoyage, le rangement et la gestion des déchets,
- l'achat, le transport et le stockage du matériel nécessaire à la réalisation de l'atelier et des produits alimentaires dans le respect des normes d'hygiène et le maintien de la chaîne du froid pour les produits sensibles. Une attention particulière devra être portée dans le choix du matériel et des produits, de façon à respecter la volonté de valoriser l'utilisation d'ingrédients issus d'un mode de production respectueux de l'environnement (produits locaux et issus de l'agriculture biologique).

Le CRET s'engage à :

- Mettre à disposition son personnel, notamment son Chef de cuisine, Laurent Berruyer, pour l'organisation et l'animation des ateliers
- Présenter la liste d'achats prévus pour les visites-ateliers et à réaliser le choix des recettes en concertation avec les partenaires de l'opération sur la base d'une réalisation à boire et une à manger (au minimum).
- Intégrer l'intervention du guide-conférencier (avant et pendant l'atelier) et de l'animateur de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon et adopter une approche créative et novatrice afin de conduire un public familial à participer et à entrer dans le jeu.
- Assurer l'ensemble des prestations d'une durée maximum d'une heure trente.
- Assurer la rédaction des recettes retenues pour diffusion sur les supports de communication de la Ville de Briançon.

ARTICLE 8 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA VILLE DE BRIANÇON

La prestation de la Ville comprend :

- la mise à disposition d'un guide-conférencier pour la conception, la préparation et la conduite des visites. Son rôle sera d'accueillir le public et de lui donner les clefs de lecture sur l'histoire et le patrimoine de Briançon, Ville d'art et d'histoire.

ARTICLE 9 : MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE PAR L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SERRE-CHEVALIER VALLÉE BRIANÇON

La prestation de l'office de tourisme intercommunal de Serre-Chevalier vallée Briançon comprend :

- la mise à disposition de son animateur, Yves Régnier, pour la préparation et l'animation des visites.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 15 décembre 2019 soit jusqu'au 14 décembre 2020.

Elle sera renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties après ajustement des dates en fonction du calendrier scolaire et du budget prévisionnel, par période de un an, sans que la durée totale n'excède 3 ans soit jusqu'au 14 décembre 2022.

ARTICLE 11 : AVENANTS

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION ET LITIGES

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception 3 mois avant l'échéance de son terme sans que cette dénonciation puisse donner lieu à une quelconque compensation financière au profit de l'autre partie.

Les parties donnent compétence au Tribunal administratif de Marseille en cas de conflit relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en quatre (4) exemplaires originaux, à Briançon le

Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes,
Le Président,
Éric GORDE,

Pour la Ville de Briançon
Le Maire,
Gérard FROMM.

Pour l'office de tourisme intercommunal
de Serre-Chevalier Vallée Briançon,
Le Directeur,
Gilles VANHEULE.

